

à

M. VITIELLO Pierre
1777 Route de Hautefort
Le Change
24640 BASSILLAC & AUBEROCHE

Bassillac & Auberoche,
Le 14 décembre 2023

Objet : Acquisition de portions de chemin ruraux.

Monsieur,

Suite à votre demande d'acquisition de portions de chemin ruraux traversant votre propriété au lieu-dit "Le Maine de Castang" sur la commune déléguée de Eyliac dans le cadre de la construction d'un parc photovoltaïque par la société BAY WA r.e.

Vu les conclusions du commissaire enquêteur.

Vu la délibération n° 2023/070 en date du 14 novembre 2023 approuvant les conclusions du commissaire enquêteur

Vu l'avis du service des domaines, en date du 11 août 2023, fixant la valeur vénale de la portion de chemin rural.

Par délibération n° 2023/071 en date du 14 novembre 2023, dont une copie est jointe à ce courrier, le conseil municipal de Bassillac & Auberoche a approuvé ces cessions et fixé le prix de vente.

Nous adressons dès à présent copie de la délibération et du dossier d'enquête publique à notre notaire, Maître Marjorie ADAM-DEMORTIER – Rue Eugène Le Roy – 24210 FOSSEMAGNE, afin de procéder à l'établissement de l'acte définitif de vente.

Par conséquent, je vous invite à vous rapprocher du notaire de votre choix afin qu'il se mette en relation avec le nôtre.

Restant à votre disposition.

Je vous d'agrée, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire

Michel BEYLOT

